



**VILLE de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)**

**N° 01-01-2024-017**

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	0
abstention	0
NPPV	0

**OBJET :**

**Désignation des  
représentants du Conseil  
municipal au Conseil  
d'Administration du  
CCAS**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et  
inséré au registre des  
délibérations de la commune  
de Montbonnot-Saint-Martin  
le : 02/04/2024

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240326-01\_01\_2024\_017-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

**Présents :** M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

**Pouvoirs :** Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

*M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.*

Il convient de procéder à l'élection des membres élus du conseil d'administration. Les membres non élus seront nommés par arrêté du maire après les formalités de publicité effectués et les candidatures proposées.

Les membres sont élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

De procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Une seule liste s'est présentée.

Nombre de votants : 29  
Nombre de bulletins : 29  
Bulletins blancs : 00  
Bulletins nuls : 00  
Suffrages valablement exprimés : 29

**La liste ayant obtenu 29 voix, sont donc élus pour siéger au Conseil  
d'Administration du CCAS :**

- Madame Marie-Béatrice MATHIEU
- Madame Anne-Marie SPALANZANI
- Madame Christine CARBONE
- Madame Caroline HALLÉ
- Madame Laurence LE BARILLEC
- Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO
- Monsieur Roger BOIS
- Madame Nadine HEILLIETTE



Le secrétaire de séance,  
Patrick DESCHARRIERES

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET